

Communiqué du conseil du 20 novembre 2020

Le conseil municipal de Fourneaux réunit en visio-conférence le 20 novembre 2020 a voté le transfert de la compétence eau potable à la COPLER en souhaitant qu'un système de concertation soit mis en place au niveau de la COPLER pour que la voix du territoire reste écoutée dans les décisions d'investissements à venir.

Il a décidé de passer un avenant avec ZEPPELIN, cabinet en charge de l'étude du projet de la Crenille, pour faire évoluer le dossier vers le dépôt d'un permis d'aménager avec phasage du projet pour ménager les finances communales. Le conseil a pris connaissance du rapport sur le prix et sur la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune, et il a décidé de maintenir le tarif de la surtaxe assainissement en place depuis 2010.